

GENESE DU PROJET

1 La politique agricole intercommunale

En 2016, et suite au diagnostic agricole engagé dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territorial du Pays de Fayence, la Communauté de Communes du Pays de Fayence a signé une première convention de partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Var. Deux autres conventions ont suivi dont la dernière, sur la période 2021/2023 qui vise à lancer des études d'opportunité pour des Zones Agricoles Protégées sur le territoire intercommunal.

Le travail partenarial engagé depuis 2016 visait à dresser un état des lieux de l'agriculture et des exploitations présentes, et de proposer des solutions pour redynamiser et pérenniser l'agriculture sur l'intercommunalité, qui se heurte aujourd'hui à des problématiques foncières et à une certaine déprise agricole.

Les différentes actions lancées dans le cadre de ces 3 conventions ont établi un inventaire agricole et une analyse du potentiel agricole intercommunal et permis de réaliser :

- La localisation du mode d'occupation du sol (MOS) par type de culture : viticulture, oléiculture, terres manifestement sous exploitées, terres céréalières, ... ;
- Sur les parcelles identifiées comme étant en friche : définition des enjeux et des potentiels de reconquête agricole, analyse de la structure foncière de ces friches afin d'évaluer les actions d'animation foncière et de reconquête possibles ;
- La sensibilisation des propriétaires de parcelles en friche ;
- La vérification du potentiel de diversification des surfaces agricoles ;
- L'accompagnement au développement de l'eau d'irrigation agricole ;
- L'élaboration de la Stratégie Locale de Développement Agricole du Pays de Fayence.

Faisant suite aux résultats recueillis, et dans le prolongement de ces actions, la Communauté de Communes a souhaité engager une politique agricole affirmée en engageant :

- Un Projet Alimentaire Territorial (PAT) afin de relocaliser l'agriculture et l'alimentation sur son territoire en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines ;
- La mise en place de **Zones Agricoles Protégées (ZAP)** sur la totalité de ses communes : pour préserver à très long terme le foncier agricole et dynamiser les activités agricoles en favorisant le confortement ou l'installation de nouveaux exploitants.

En parallèle, la Chambre d'Agriculture du Var et la Préfecture du Var portent le « Plan de Reconquête Agricole » à l'échelle départementale. Ce Plan, décliné à l'échelle du Pays de Fayence, vise à développer le potentiel de production pour répondre aux besoins des filières agricoles locales, en remobilisant les friches du territoire, notamment sur les friches à potentiel alimentaire.